CLIP SAS
2, rue Lepêcheur
69120 Vaulx-en-Velin
Tél. 04 72 04 30 94
www.clip-sa.fr
info@clip-sa.fr

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS

PACTE MONDIAL DE L'ONU

RAPPORT ANNÉE 2015

THE GLOBAL COMPACT

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

CLIP SAS

Notre Engagement

Au regard des dix sept Objectifs de Développement Durable(ODD) engagés par l'ONU lors de son assemblée générale en septembre 2015 à New-York, lesquels devraient permettre de construire le futur des 8,5 milliards d'habitants attendus sur notre planète dans quinze ans et de la COP21 qui aura lieu en décembre prochain à Paris, je suis heureux de vous confirmer que l'imprimerie CLIP SAS renouvelle son engagement à soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme et du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, principes du Pacte Mondial.

Je vous exprime également ma volonté de faire progresser ces principes auprès des salariés de CLIP SAS et d'améliorer notre avenir et celui des générations futures.

Jean Louis BISSUEL, Président de CLIP SAS
Le 30 octobre 2015

Rappel des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

«La société CLIP confirme son engagement à respecter les 10 principes du Pacte Mondial.»

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

CLIP SAS s'engage à respecter :

✔ la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

✔ la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948

✔ la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

✔ La Convention Collective Nationale de travail du Personnel des Imprimeries et Industries Graphiques.

✔ CLIP SAS respecte les droits de tous les collaborateurs faisant partie de sa sphère d'influence.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Actions menées par CLIP SAS :

✔ Favoriser la formation et la polyvalence: Création d'un tableau de compétences

✔ Accueillir et encadrer des jeunes (stagiaires étudiants): Stage de fin d'année, observation en milieu professionnel , apprentis en alternance.

✔ Favoriser le dialogue social et les rapports entre dirigeants et employés. (2 représentants du personnels élus en 2 colléges Cadres-Employés ainsi que leurs 2 suppléants).

✔ Mise en place d'un entretien individuel d'évaluation des compétences professionnelles.

✔ En réalisant des audits internes sur le fonctionnement de chaque atelier.

✔ Valoriser les compétences et favoriser la promotion interne.

✔ Respecter la parité homme femme.(Effectifs et salaires).

✔ En effectuant des revues de Direction tous les trimestres dans le cadre de son Système de Management Qualité Sécurité Environnement.

✔ Ergonomie des postes de travail contre les Trouble Musculo Squelettique (TMS)

✔ Contrôle périodique règlementaire : installation électrique, extincteur, chauffage et climatisation

✔ Fiche de prévention de la pénibilité au travail

✔ Collaboration avec la médecine du travail

✔ Lutte quotidiennement contre les accidents du travail.

✔ Veille règlementaire et technique.

✔ Certification par l'AFNOR de la norme OHSAS 18001 : 2007

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 5

Principe 6

Actions menées par CLIP SAS :

✔ Ne pas employer de salariés de moins de 18 ans.

✔ Embauche de travailleurs handicapés et favorise l'attribution d'heures de travail données à des C.A.T (maintenant appelé ESAT) par sa filiale CLIP CART.

✔ Validation annuelle par le Bureau VERITAS de la certification FSC-PEFC (filière bois protégée – aucun enfants n'est employé dans ces filières).

✔ Visites et audits de nos 2 sites de fabrication par les clients.

✔ Adhère à la Charte de la Diversité de 2004 : condamne toutes discriminations (directes ou indirectes) dans le domaine de l'emploi.

ENVIRONNEMENT

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Actions menées par CLIP SAS :

✔ Label IMPRIM VERT renouvellement annuel (gestion de nos déchets suivant le cahier des charges IMPRIM VERT et suivi de nos déchets par retour de BSD des sous-traitants.

✔ Contrats avec Transporteurs liés à la réduction de C02 dans le principe de Développement Durable - Utilisation des services courriers internes à nos clients.

✔ Validation annuelle par le Bureau VERITAS de la certification FSC-PEFC (filière bois protégée).

✔ Certification par l'AFNOR des normes ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015. (Démarches qualité et environnementale).

✔ Achat d'un CTP, (Computer To Plate) à écriture à diodes, ce qui évite l'utilisation de produits chimiques,le développement des plaques s'effectue en circuit fermé, sans consommation d'eau. (Gomme arabique bio-dégradable).

✔ Maitrise de la gâche papier.

✔ Utilise des encres végétales. (Encres pour rotatives offset).

✔ Privilégie l'impression numérique à jet d'encre. (Encres à base d'huile de soja, matière première renouvelable).

✔ Collecte des cartouches d'encre usagées par CONIBI organisme spécialisé dans la collecte et le recyclage des cartouches.

✔ Encourage le covoiturage et les déplacements en transport en commun.

✔ Mise en place de consignes et bonnes pratiques communiquées au personnel via le journal d'accueil pour réduire les impacts environnementaux (Consignes de recyclage, Aspects environnementaux significatifs détaillés lors de l'entretien annuel via la fiche individuelle, etc.)

CORRUPTION

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Actions menées par CLIP SAS :

✔ Transparence financière - Clareté des comptes (règlements - encaissements). De part notre activité fiduciaire, nous assurons des prestations essentielles à nos clients, réglementées par la fourniture de documents administratifs tous les six mois exemple : extrait K Bis, assurances, déclarations sur l'honneur d'emploi de travailleurs dans la légalité, liasse fiscale…

✔ Obéit aux règles de la libre concurrence.

✔ Ne cautionne pas les propositions de pots-de-vin.

✔ S'engage publiquement contre la corruption

✔ Une charte d'engagement Anti Corruption témoignant de notre volonté à promouvoir l'application du Pacte Mondial des Nations Unies vis-à-vis de nos fournisseurs et prestataires et les invitant à appliquer sans réserve cette politique de transparence, leur sera adressée en début d'année 2016.

Nos Certifications

afaq AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2012/51649.3

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

COMPAGNIE LYONNAISE D'IMPRESSION PERSONNALISEE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

IMPRESSION ET PERSONNALISATION (PAR PROCEDE OFFSET, TYPO, JET D'ENCRE, LASER ET THERMIQUE), PHOTOCOMPOSITION, FACONNAGE, ROUTAGE ET VENTE D'IMPRIMES ET CARTES PLASTIQUES A USAGE FIDUCIAIRE, COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET PUBLICITAIRE.

PRINTING AND CUSTOMIZATION (BY OFFSET, TYPOGRAPHY, INK JET, LASER AND THERMAL PROCESSES), PHOTOTYPESETTING, SHAPING, ROUTING AND SALE OF PRINTED FORMS AND PLASTIC CARDS FOR FIDUCIARY, COMMERCIAL, ADMINISTRATIVE AND ADVERTISING PURPOSES.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015 - ISO 14001 : 2015 - OHSAS 18001 : 2007

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

2, rue Lepêcheur FR 69120 VAULX EN VELIN

63, rue Paul Teste FR 69120 VAULX EN VELIN

Le détail des activités et sites certifiés par norme est mentionné sur les certificats suivants :
The description of certified activities and locations per standard is mentioned on the following certificates:

Certificat ISO 9001 : 2008 n° 10666
Certificat ISO 14001 : 2004 n° 51051
Certificat OHSAS 18001 : 2007 n° 51650

Ce certificat est valable à compter du (jj/mm/aaaa) / *This certificate is valid from (yy/mm/dd)*: 2015-10-06 Jusqu'au / *Until*: 2018-09-21

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

F. LEBEUGLE

afnor CERTIFICATION

afaq AFNOR CERTIFICATION

Certificat
Certificate

N° 2009/35585.3

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

COMPAGNIE LYONNAISE D'IMPRESSION PERSONNALISEE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION DE FORMULES DE CHEQUES NORMALISEES SELON LA NORME NF K 11-111.

PRODUCTION OF CHEQUE FORMS STANDARDISED ACCORDING TO NF K 11-111.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

NF K11-112 - 2006

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

2, RUE LEPECHEUR FR 69120 VAULX EN VELIN

63 RUE PAUL TESTE FR 69120 VAULX EN VELIN

2015-09-21 2018-09-21

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

F. LEBEUGLE

afnor CERTIFICATION

BUREAU VERITAS Certification

CERTIFICATE
Number: BV-COC-082835

Issued: December 11th, 2014
Valid until: December 10th, 2019

Bureau Veritas Certification certifies that the company:
Bureau Veritas Certification certifie que l'entreprise :

CLIP SA

has implemented a FSC product groups control system according to the Forest Stewardship Council certification system, in the following location:
a mis en place un système de contrôle des groupes de produit FSC en conformité avec le système de certification du Forest Stewardship Council, sur le site suivant :

CLIP SA
2 RUE LEPECHEUR
69120 VAULX-EN-VELIN - FRANCE

for its activities concerning:
pour ses activités concernant :

Documents fiduciaires à un ou plusieurs feuillets certifiés FSC 100%, FSC Mixte ou FSC Recyclé *

*Updated list of products & species on the www.info.fsc.org / Liste à jour des produits et essences sur le site du www.info.fsc.org

This company has been assessed and found to conform to the requirements of the:
Cette entreprise a été évaluée et jugée conforme aux exigences du :

FSC Chain of Custody standard, Ref.: FSC-STD-40-004, v. 2.1

This certificate is valid for a 5 years period.
Le présent certificat est valable pour une durée de 5 ans.

Paris La Défense, December 11th, 2014
Bureau Veritas Certification France Forest HUB EMEA Manager
Marco GARDIN

The validity of this certificate shall be verified on: www.info.fsc.org
This certificate itself does not constitute evidence that a particular product supplied by the certificate holder is FSC-certified or FSC Controlled Wood. Products offered, shipped or sold by the certificate holder can only be considered covered by the scope of this certificate when the required FSC claim is clearly stated on invoices and shipping documents.
Accredited office: Bureau Veritas Certification Holding, 67/71 Boulevard du Château, 92200 Neuilly sur Seine, France: www.bureauveritas.com
FSC™ accredited certification body: Accreditation Code: FSC-ACC-020
Certification decision office: Bureau Veritas Certification France, 60, avenue du Général de Gaulle, 92046 Paris La Défense Cedex, France
Management office: Bureau Veritas Certification France
A list of the products or services that are included in the scope of the certificate may be obtained on request to Bureau Veritas Certification.
This certificate remains the property of Bureau Veritas Certification, all copies or reproductions and the certificate itself shall be returned or destroyed on Bureau Veritas request.
All certificates not in English are for reference only.

FSC www.fsc.org FSC® A000504
The mark of responsible forestry

Internal ref. 6164079 – version 5.0 – Edition 1

BUREAU VERITAS Certification

Certificate of Conformity
Certificat de Conformité

CLIP SA
2 RUE LEPECHEUR
69120 VAULX-EN-VELIN - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifies that the company mentioned above meets the requirements for PEFC Chain of Custody certification according to the following standards:
Bureau Veritas Certification certifie que l'entreprise nommée ci-dessus respecte les critères définis pour la certification de la Chaîne de Contrôle PEFC énoncés dans les référentiels suivants:

PEFC 10-41 Organisme Certificateur pefc-france.org

Annexe 15 - 24 Mai 2013
(PEFC ST 2002:2013 – May 24th 2013)

Annexe 16 - 26 Novembre 2010
(PEFC ST 2001:2008 – November 26th 2010)

Scope – *Domaine d'activité*

Documents fiduciaires sans intermédiaire à un ou plusieurs feuillets certifiés PEFC
Physical separation method – *Méthode de séparation physique*

Certificat n° - *Certificate n°*: BV/CoIC/2082835
N° d'affaire – *Account n°*: 6164079
Date - Date: 11/12/2014
Ce certificat est valable jusqu'au - *This certificate is valid until*: 10/12/2019
Pour Vérifier la validité de ce certificat, appeler le: 01.41.97.00.60
To check the validity of this certificate please call +33 1.41.97.00.60

Jacques MATILLON
Directeur Général

cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Tout éclaircissement sur cette certification peut être obtenu auprès de l'Entreprise certifiée.
Any question concerning this certificate can be answered by the certified company.
Dernière mise à jour le – *Last update*: 11/12/2014

RESPONSIBLE OFFICE: Bureau Veritas Certification France – 60, Avenue du Général de Gaulle – 92046 Paris La Défense
EDITING OFFICE: Bureau Veritas Certification France – 60, Avenue du Général de Gaulle – 92046 Paris La Défense

IMPRIM'VERT

L'entreprise CLIP SAS
exerçant les activités Impression offset
a été évaluée et jugée conforme aux exigences
de la marque
IMPRIM'VERT®
pour son site de VAULX-EN-VELIN (69)

Elle s'engage à réduire les impacts environnementaux
dus à son activité
Ce diplôme validé par l'ensemble des partenaires
de l'opération est valable pour l'année 2015

Votre imprimeur agit pour l'environnement

RhôneAlpes CCIR Rhône-Alpes unic